

Niger



Systeme de récépissé d'entreposage¹

Progrès en matière de gestion des risques liés aux marchés, financiers et post-récolte

Note de politique

Janvier 2017

Messages principaux

1

La situation climatique et politique fragile du Niger menace la production et la vente de produits agricoles. Les agriculteurs sont aujourd'hui plus vulnérables aux risques financiers, liés au marché et post-récolte.

2

Le système de récépissé d'entreposage (SRE) donne aux agriculteurs un accès à des installations de stockage bien gérées, ainsi qu'à des garanties leur permettant d'obtenir des financements et d'œuvrer ensemble pour bénéficier de meilleurs prix et d'un approvisionnement fiable en intrants.

3

Le Niger ne s'est doté d'aucun cadre législatif spécifique définissant les activités relatives au SRE. Les coûts élevés liés à la sécurité des produits entreposés limitent la capacité des agriculteurs à obtenir des prêts. Certaines des activités dépendent également d'initiatives financées par le gouvernement/les donateurs.

4

Pour améliorer l'efficacité du SRE au Niger, le gouvernement et les donateurs devraient adopter un cadre législatif spécifique, un soutien de base et des formations de renforcement des capacités visant à dynamiser le potentiel des producteurs de base, des acteurs du marché et des prestataires de services financiers.

Contexte

La situation climatique fragile du Niger, associée à un paysage politique instable, alimente les risques pour la production agricole et les activités commerciales. Le profil des risques établi par la PARM en 2016 pour le Niger a identifié les risques les plus importants pesant sur le secteur agricole national, à savoir les fluctuations des prix des produits, les inondations, les sécheresses et l'apparition de nuisibles/maladies. **Les agriculteurs ont peu bénéficié de la hausse des prix du marché en raison de faibles connaissances sur l'évolution des prix, d'installations de stockage inadaptées, et de déséquilibres sur le marché des exportations agricoles. Lorsqu'il est géré de façon professionnelle, le SRE peut largement contribuer à l'atténuation de ces risques financiers, liés au marché et post-récolte. Il donne aux agriculteurs un accès à de meilleurs lieux de stockage, leur permet de mettre sur pied des réseaux collectifs pour négocier de meilleurs prix, et d'obtenir une aide financière annuelle.**

Types de SRE existant au Niger

Le système de récépissé d'entreposage (SRE) est un mécanisme qui permet à un agriculteur de stocker des produits comme du grain (p. ex. céréales et légumineuses) en échange d'un document, connu sous le nom de récépissé d'entreposage. Ledit récépissé, qui constitue un acte de propriété de produits de quantité et de qualité données, est établi par un exploitant d'entrepôt ou un tiers détenteur. Un agriculteur/déposant peut utiliser un récépissé émis comme garantie pour accéder à des financements auprès d'institutions financières associées.

Au Niger, il n'existe aucune loi relative aux entrepôts, aux récépissés et aux gestionnaires. Les opérations et financements se fondent sur les principes du droit des contrats. La sécurité des biens est régie par l'Acte commercial de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA). En vertu de cet acte, les biens gagés doivent être inscrits au Registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) afin d'en garantir la sécurité. Cette disposition semble depuis peu très pertinente, les activités de SRE devenant de plus en plus axées sur le commerce, ce qui implique généralement plus de trois parties. Pour le moment, il existe deux formes d'émissions de récépissés d'entreposage au Niger : le crédit-stockage communautaire (warrantage communautaire) et le système de la tierce détention. Le **tableau 1** présente les différences caractérisant ces deux systèmes.

Warrantage communautaire

Dans un système de warrantage communautaire, des groupes de déposants stockent et gèrent leurs stocks dans un entrepôt communautaire ou public, et obtiennent des prêts auprès de prestataires de services financiers. Les stocks gagés sont sécurisés par un mécanisme à double cadenas ; le prestataire financier détient une clé du cadenas, et les groupes détiennent la seconde. Ce système a d'abord été mis en place au Niger à la fin des années 1990, sous l'égide de deux projets de la FAO - Projet Intrants et Projet IARBIC - ayant vocation à inciter les producteurs à profiter de la variation saisonnière des prix sur le marché.

¹ Note de politique rédigée par **Balikisu Osman** pour la Plateforme pour la gestion des risques agricoles (PARM). Les informations fournies sont tirées du document « **Étude sur les systèmes d'entreposage et de tierce détention adaptés à l'Afrique subsaharienne** », J. Coulter Consulting Ltd et Sullivan & Worcester, UK LLP. Les pays étudiés dans le cadre de cette recherche sont le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, Madagascar, le Mozambique, le Niger, l'Ouganda et le Sénégal. Les rapports entiers sont copublics par l'Agence française de développement (AFD), le Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA) et le Fonds international de développement agricole (FIDA)/PARM.





Modèles d'activités de warrantage communautaire au Niger

À l'heure actuelle, on distingue deux modèles de warrantage communautaire au Niger : un modèle décentralisé, dans le cadre duquel un groupe d'agriculteurs ou une organisation de producteurs traite directement avec l'institution financière ; et un modèle centralisé, dans le cadre duquel une organisation de niveau supérieur (une union ou une fédération) coordonne et représente plusieurs organisations de production. Ces deux modèles concernent de nombreux petits exploitants au Niger.

Par exemple, la fédération Mooriben se compose de 1 500 groupes de producteurs, soit 62 584 déposants/agriculteurs, qui stockent, pour une période allant jusqu'à 7 mois, du millet, du niébé, des arachides et des haricots dans des entrepôts financés par le gouvernement/des donateurs. Les tentatives visant à appliquer le warrantage communautaire aux oignons ont toutes échoué, en raison des risques élevés que présente ce produit. Près de dix organes de prêts (y compris Asusu SA, Coopec-Kokari et Taanadi) et une banque agricole publique (BAGRI) financent les stocks entreposés. La quotité du prêt est de 70 % à 80 % des produits stockés, et les prêts s'accompagnent de forts taux d'intérêt et de conditions strictes. Coopec-Kokari, par exemple, facture des intérêts de l'ordre de 20 % par an, et les clients doivent impérativement obtenir une autorisation et avancer un dépôt de garantie de près de 10 % du montant du crédit.

Pérennité vs absence de souplesse des activités de warrantage communautaire au Niger

Le SRE de warrantage communautaire, en tant qu'activité axée sur la base, présente des éléments de pérennité. Il jouit d'une forte adhésion locale : les membres exercent une pression importante pour assurer la confiance et la redevabilité de l'emprunteur. La manipulation et la gestion des produits ne coûtent pas cher, en l'absence de tiers détenteur. Les clients ont toutefois parfois l'impression que le système manque de souplesse. Les prêts sont en effet octroyés après certification par l'IMF du stock déposé, ce qui peut prendre plusieurs semaines. En outre, les activités dépendent d'entrepôts financés par le gouvernement/un donateur. Les entrepôts ne sont ouverts que quelques fois durant l'année, à des fins de contrôle de la qualité des produits et de déstockage.

Système de tierce détention

Les systèmes de tierce détention au Niger représentent une forme avancée de modèle de warrantage communautaire. Les activités sont axées sur le commerce et impliquent la vente collective du stock, avec la coordination d'une entreprise de gestion des garanties qui se charge des produits déposés, gère et contrôle les stocks, fournit des services de courtage sur le marché et fournissent des intrants aux producteurs.

Auxigages SA, une société infrarégionale de gestion des garanties en Afrique de l'Ouest, est l'un des acteurs clés de l'entreposage par tierce détention au Niger. Elle travaille en collaboration avec deux banques, BOA Niger et Ecobank, qui préfinancent les stocks importés, principalement le blé, le riz, l'huile et le sucre. Peu d'efforts sont déployés pour orienter les systèmes de tierce détention vers les exportations agricoles, notamment en raison de faibles récoltes et de l'accès facilité aux marchés informels voisins, comme le Nigéria. La BOA a récemment proposé de financer l'exportation de gomme arabique, qui devrait renforcer les services financiers proposés aux producteurs, notamment à la base.

Tableau 1 : différences entre les deux SRE au Niger

Warrantage communautaire	Tierce détention
Un groupe d'agriculteurs gère ses propres dépôts de produits dans un entrepôt de la communauté	Un tiers détenteur se charge des produits dans un entrepôt privé ou loué
Des représentants ou professionnels extérieurs peuvent être recrutés pour fournir des services de contrôle des stocks ou autres services	Un tiers détenteur contrôle et gère les stocks, et fournit des services de courtage
Les stocks sont principalement des produits agricoles destinés à l'exportation, comme le millet, le niébé et les arachides	Se charge de stocks importés, principalement le blé, le riz, l'huile et le sucre ; par conséquent, n'est pas si utile aux agriculteurs

Utilité pour la gestion des risques agricoles

Éviter les pertes post-récolte : la gestion traditionnelle des produits agricoles après la récolte favorise les attaques de nuisibles et l'apparition de maladies. De nombreux agriculteurs n'ont pas d'installations adéquates pour stocker leurs produits en cas de temps humide. Dans le cadre des activités de warrantage communautaire, les agriculteurs stockent leurs produits pendant une période allant jusqu'à 7 mois après la récolte. Des contrôleurs des stocks issus de groupes/unions/fédérations de producteurs procèdent à des vérifications régulières pour assurer la qualité des produits et empêcher l'apparition de nuisibles et de maladies. Les stocks sont également verrouillés dans le cadre de systèmes stricts, afin de les protéger contre les vols.

Accéder aux financements : la composante des SRE liée aux garanties donne la possibilité aux agriculteurs d'accéder à des prêts auprès des institutions financières participantes. Les activités de prêt sont passées de 2 millions de FCFA en 1998-1999, date de l'apparition des SRE au Niger, à près de 600 millions de FCFA en 2008/2009. Le portefeuille de prêts d'Asusu (un prestataire de services financiers de récupéré d'entreposage proactif) était estimé à 318 millions de FCFA en 2013. Coopec-Kokari préfinance également les opérations des syndicats qui bénéficient de sa confiance. Les prêts consentis aux membres de Cigaba, à Konkorido, sont estimés à 85 millions de FCFA (130 000 euros) en 2005/2006, et à 81 millions de FCFA en 2008/2009 (123 000 euros).

Réduire les risques liés aux prix des produits sur le marché : les variations saisonnières de prix au Niger correspondent parfois à plus de 100 % du prix des récoltes pour certains produits comme les oignons, et 10 à 50 % pour le niébé, les céréales, les cacahuètes et le riz. Les activités de warrantage communautaire décentralisé donnent l'occasion aux petits exploitants de tirer profit de l'augmentation des prix. Les agriculteurs ont ainsi accès à une installation de stockage sûre et à long terme après la récolte, et fournissent des efforts d'épargne collective leur permettant de conserver leurs produits et de les vendre plus tard. Les agriculteurs peuvent ainsi bénéficier de prix plus élevés sur les marchés hors saison. Cet arbitrage intersaisonnier contribue également à réduire l'impact des pics de prix pour les produits alimentaires hors saison, ainsi que les problèmes d'accessibilité, notamment financière, des consommateurs.

Gérer les stocks d'intrants : l'accès à des intrants fiables et de qualité demeure un problème fondamental pour le secteur agricole de nombreux pays africains, y compris le Niger. Le marché des intrants (semences, engrais) est peu développé et dominé par des canaux informels et non sécurisés. Grâce aux activités de warrantage, les agriculteurs de la fédération Mooriben, par exemple, ont collaboré avec les services financiers de la BAGRI pour obtenir des crédits à la production sur des intrants sûrs.

Recommandations politiques

Adopter des lois et créer un organe régulateur ayant pour fonction de contrôler les activités de SRE. La loi doit prévoir des normes portant sur les stocks garantis, la coordination des actions et les codes destinés aux emprunteurs et aux dépositaires afin d'assurer la sécurité du stockage SRE et les procédures de financement. L'organe régulateur doit jouir d'une autonomie, de façon à favoriser l'adoption de processus de gestion et de contrôle rigoureux.

Concevoir un projet d'appui au marketing social à long terme, de façon à renforcer davantage les relations de travail entre les IMF, les organisations de producteurs et les tiers. Le processus de planification du projet doit être flexible, et faciliter la réalisation d'un examen correct du cadre. Il doit adapter les approches existantes et ne pas être trop bureaucratique.

Fournir un soutien supplémentaire afin de renforcer les capacités des producteurs locaux. Cela devrait passer par l'amélioration des connaissances de base en calcul et lecture, développement organisationnel, gestion et comptabilité. La supervision, le contrôle et l'évaluation du marché doivent être assurés pour minimiser les « erreurs évitables ».

Créer un fonds de soutien spécial à la construction d'entrepôts. Celui-ci doit soutenir les organisations de producteurs, de façon à leur permettre de construire des structures d'entreposage appropriées. Les entrepôts doivent également être régis par des accords juridiques permettant aux bénéficiaires de devenir plein propriétaires, et non de demeurer de simples utilisateurs à la merci des autorités nationales ou locales.